

## **Demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant la place d'armes de Bière, construction de deux halles polyvalentes pour l'instruction**

### **Participation et consultation du 13 juin 2006**

---

Requérant:	armasuisse immobiliers
Objet:	Procédure ordinaire d'approbation des plans de constructions militaires selon la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10) et l'ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (RS 510.51).
Dossier du projet:	– descriptif du projet – plans divers
Procédure de participation et de consultation:	Conformément à l'art. 126 et 126d de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire en rapport avec l'art. 62a de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (RS 172.010), les autorités fédérales, les cantons et les communes concernés doivent être consultés avant que l'autorité militaire d'approbation prenne sa décision. Tout au long de la mise à l'enquête publique, la population concernée a l'occasion de soumettre des propositions par écrit auprès de l'administration communale de Bière
Mise à l'enquête:	Les documents relatifs à la demande peuvent être consultés auprès de l'administration communale de Bière du 13 juin au 13 juillet 2006.
Opposition:	Toute personne, organisation ou autorité qui constitue une partie conformément à la loi fédérale sur la procédure administrative ou à la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), peut, dans les 30 jours suivant la publication dans la Feuille fédérale, <i>au plus tard le 13 juillet 2006</i> , déposer par écrit une opposition motivée, adressée à l'autorité militaire d'approbation des plans, auprès de l'administration communale de Bière. Le canton transmet les oppositions reçues et les avis à l'autorité d'approbation.
13 juin 2006	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

## **Demande d'approbation des plans de constructions militaires concernant la place d'armes de Bière, construction de deux halles polyvalentes pour l'instruction**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.2006
Date	
Data	
Seite	4810-4810
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 662

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.